

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité du développement social**Cinquième session**

Bangkok, 28-30 novembre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Stratégies visant à renforcer la protection sociale
dans la mise en œuvre du Programme de
développement durable à l'horizon 2030 en Asie et
dans le Pacifique****La protection sociale envisagée comme un moyen de
donner effet au Programme de développement durable à
l'horizon 2030****Note du secrétariat***Résumé*

Malgré une croissance économique robuste et soutenue, la pauvreté et les inégalités persistent dans la région Asie-Pacifique. L'intensification des vulnérabilités fait par ailleurs que les progrès accomplis récemment en matière de réduction de la pauvreté et d'accroissement de la prospérité pourraient s'avérer de courte durée.

Les gouvernements de la région ont la possibilité d'investir davantage en faveur de la population, en particulier de la protection sociale, afin de préserver les acquis importants, tout en protégeant la population contre les vulnérabilités et les incertitudes croissantes.

La protection sociale est un mécanisme efficace pour briser le cycle de la pauvreté dans lequel sont acculés les plus démunis, mais aussi pour protéger les plus vulnérables contre le risque de sombrer dans la pauvreté. Elle réduit également l'inégalité des résultats et l'inégalité des chances. Elle est donc essentielle pour assurer un développement inclusif et durable, élément clef de la promotion du développement national et stratégie globale pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En portant les dépenses publiques de protection sociale au niveau de la moyenne mondiale, au moins 51 millions de personnes supplémentaires pourraient sortir de l'extrême pauvreté et au moins 233 millions d'autres de la pauvreté modérée dans les pays de l'Asie et du Pacifique. La conception judicieuse de systèmes de protection sociale est toutefois cruciale pour que ces retombées se concrétisent.

Le Comité du développement social est invité à examiner le présent document et à donner des orientations pour les travaux futurs du secrétariat dans le domaine de la protection sociale, et notamment pour un éventuel renforcement de la coopération régionale.

* ESCAP/CSD/2018/L.1/Rev.1.

I. Introduction

1. La croissance économique a sorti des centaines de millions de personnes de la pauvreté dans la région Asie-Pacifique en seulement deux décennies et a été saluée comme une bénédiction pour le développement et la prospérité de la région. Cependant, quelque 1,2 milliard de personnes y vivent encore avec moins de 3,20 dollars par jour et les inégalités s'y accentuent.

2. Les vulnérabilités se multiplient sur divers fronts. Sur le plan économique, l'évolution des marchés du travail à l'échelle mondiale n'est pas de bon augure pour les travailleurs moins qualifiés, alors que le monde et la région entrent dans une ère d'incertitude économique.

3. La vulnérabilité environnementale est également en hausse, comme en témoigne la gravité accrue des catastrophes naturelles. Elle constitue un risque constant pour les plus pauvres et les plus vulnérables de la région et peut vouloir dire que tout progrès est de courte durée.

4. Dans ce contexte, et guidés par les ambitieux objectifs de développement durable, les gouvernements de la région ont la possibilité d'investir une part plus importante des gains économiques récents en faveur de la population, et en particulier de la protection sociale. De tels investissements non seulement aideraient les gens à échapper à la pauvreté, mais contribueraient aussi à bâtir un avenir moins instable pour tous, notamment pour la classe moyenne en pleine émergence.

5. La protection sociale consiste en un ensemble de politiques et de programmes conçus pour réduire et prévenir la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long du cycle de vie, permettant ainsi aux femmes, aux hommes et aux enfants d'atteindre ou de maintenir un niveau de vie satisfaisant et une bonne santé durant toute leur vie¹.

6. Le droit à la protection sociale est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et est inaliénable pour tous partout dans le monde. Ce droit fondamental est également explicitement souligné dans la cible 1.3 de l'objectif de développement durable n° 1, dans laquelle les gouvernements sont engagés à mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et à faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient afin d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

7. L'importance de la protection sociale est également reconnue dans d'autres objectifs de développement durable, notamment dans la cible 5.4, relative aux politiques de protection sociale comme moyen de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et dans la cible 10.4, qui concerne la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. La couverture sanitaire universelle, l'une des quatre garanties du socle de protection sociale, est également au cœur de la cible 3.8, qui vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

¹ Organisation internationale du Travail (OIT), *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève, 2017).

II. Acquis du développement et problèmes persistants

8. La croissance économique a profité à des millions de personnes du fait de la création de nouvelles possibilités d'emploi ; de l'intensification de la mondialisation, du commerce et de la recherche ; de l'amélioration des technologies et des infrastructures ; de la génération de recettes publiques ; et de la stimulation des investissements publics en faveur de la population. Ces deux dernières décennies, l'espérance de vie à la naissance a augmenté dans la région Asie-Pacifique, les taux de fécondité ont baissé, la mortalité maternelle a sensiblement diminué et les taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire se sont améliorés. Dans l'ensemble, ces progrès ont contribué à relever le niveau de vie de nombreuses personnes dans la région.

A. Persistance de la pauvreté

9. Cependant, la croissance économique n'a pas résolu tous les problèmes. Environ 400 millions de personnes continuent de vivre dans l'extrême pauvreté, avec moins de 1,90 dollar par jour, même si elles sont un peu moins pauvres qu'auparavant. Actuellement, 11 pays de la région enregistrent des taux d'extrême pauvreté supérieurs à la moyenne mondiale. En Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste, plus d'une personne sur trois vit toujours dans l'extrême pauvreté. Aux Îles Salomon, un quart de la population se trouve dans cet état².

10. L'élimination de la pauvreté monétaire ne suffit pas non plus. Dans la cible 1.2 de l'objectif de développement durable n° 1, les pays sont engagés, d'ici à 2030, à réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. Cet engagement est le reflet des débats qui ont eu lieu dans les années 90 au sein du Conseil économique et social sur les dimensions multiples de la pauvreté³.

11. Alors que la mesure de la pauvreté monétaire permet de déterminer si un ménage a les moyens de se procurer suffisamment de produits alimentaires et non alimentaires de base pour satisfaire ses besoins minimums, d'autres dimensions de la pauvreté peuvent être définies comme l'exclusion ou la privation de l'accès aux services et aux possibilités de base.

12. Dans les pays où l'accès aux soins de santé n'est pas universel, la plupart des habitants utilisent leurs économies personnelles pour couvrir leurs dépenses de santé. Dans la majorité des pays de l'Asie et du Pacifique, on consacre généralement au moins un tiers de son revenu total aux soins de santé. Dans certains pays, parmi lesquels l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Cambodge, l'Inde et le Tadjikistan, plus de 60 % de l'ensemble des dépenses de santé proviennent de financements privés⁴. Ces dépenses élevées prises en charge par les patients alourdissent le fardeau financier des particuliers. Par conséquent, les familles pauvres peuvent être amenées à repousser les soins de santé ou simplement à ne pas se faire soigner du tout.

² Banque mondiale, base de données PovcalNet. Disponible à l'adresse suivante : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx> (consultée le 1^{er} avril 2018).

³ Voir TD/B/EX(18)/INF.1.

⁴ *Sustainable Social Development in Asia and the Pacific: Towards a People-Centred Transformation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.15).

13. De même, le manque d'accès à l'énergie propre empêche de prolonger les heures d'étude, de refroidir ou de chauffer les logements et de pomper l'eau, ainsi que de réfrigérer les aliments et les médicaments. En conséquence, les familles pauvres qui disposent d'un accès limité à l'énergie propre sont plus susceptibles de rester pauvres⁵. L'absence d'eau potable et d'assainissement se traduit souvent par un mauvais état de santé, qui peut forcer le départ du marché du travail, augmenter les dépenses de santé des ménages et plonger une famille dans la pauvreté⁶.

14. Cette prise en compte de la pauvreté inclut les dimensions sociale, économique et environnementale du développement. Ainsi, les objectifs de développement durable n^{os} 2 à 8 et 10 traitent tous des dimensions de la pauvreté, souvent appelée pauvreté multidimensionnelle.

15. La pauvreté non monétaire varie selon les pays. Par exemple, en République démocratique populaire lao et au Timor-Leste, moins d'un ménage sur 20 peut se procurer des combustibles propres ; en Afghanistan et en Mongolie, trois ménages sur quatre ne bénéficient pas d'un assainissement amélioré. Même dans les pays qui ont éliminé la pauvreté monétaire, une partie de la population ne jouit toujours pas d'autres aspects importants du bien-être. Ce manque d'accès aux facilités essentielles les expose au risque de retomber dans la pauvreté.

B. Les obstacles qui empêchent d'échapper à la pauvreté

16. Comprendre les causes de la pauvreté est compliqué. Même si l'on analyse la situation d'une personne ou d'une famille, il est difficile de dire avec certitude ce qui la maintient dans la pauvreté. Des millions d'histoires personnelles se cachent derrière les chiffres, souvent des histoires complexes du quotidien qui se rapportent au manque de choix, aux occasions manquées, aux pertes subies, aux efforts déployés et à la lutte engagée. Une nouvelle étude de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) relève les obstacles communs qui entravent les efforts déployés pour échapper à la pauvreté⁷.

17. L'étude a porté sur les personnes vivant avec moins de 3,20 dollars par jour dans trois groupes de pays définis par la CESAP : les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et les pays à faible revenu. Globalement, l'obstacle le plus fréquemment relevé est le fait de ne pas avoir d'emploi à temps plein (voir figure I).

18. Dans les pays à faible revenu, l'obstacle qui empêche le plus souvent d'échapper à la pauvreté est le fait de vivre en zone rurale et de manquer de compétences utiles. Parmi ceux qui vivent en dessous du seuil de 3,20 dollars par jour, presque personne n'a terminé des études supérieures et seulement un tiers a achevé sa scolarité secondaire. Près de 8 personnes vivant dans la pauvreté sur 10 ont également des jeunes enfants et deux sur trois ont moins de 50 ans.

⁵ CESAP, *Inequality of Opportunity in Asia and the Pacific: Clean Energy* (ST/ESCAP/2818).

⁶ CESAP, *Inequality of Opportunity in Asia and the Pacific: Water and Sanitation* (à paraître).

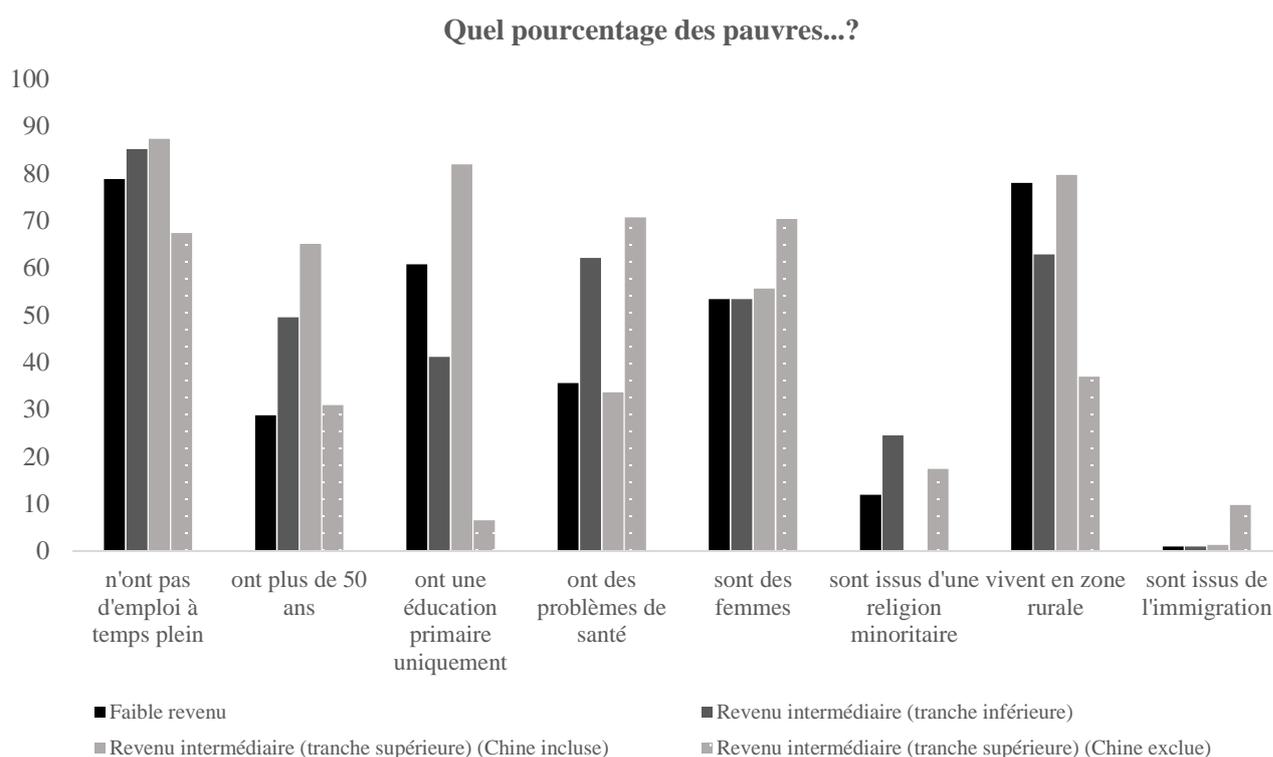
⁷ CESAP, *Social Outlook for Asia and the Pacific* (à paraître).

19. Dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), la moitié des pauvres ont plus de 50 ans et un cinquième plus de 65 ans. Environ un quart d'entre eux sont issus de religions minoritaires (contre un sur huit dans les pays à faible revenu) et deux tiers souffrent de graves problèmes de santé. Les pauvres de ce groupe de pays sont également légèrement plus instruits que ceux des pays à faible revenu : la moitié d'entre eux ont terminé leurs études secondaires. Ils sont aussi plus également répartis entre les zones rurales et urbaines, près de 40 % d'entre eux vivant dans les centres urbains.

20. Dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), près de 90 % des pauvres n'ont pas d'emploi à temps plein et environ 80 % vivent en zone rurale et n'ont qu'une éducation primaire. Les deux tiers des pauvres sont également âgés de plus de 50 ans.

21. Si l'on exclut la Chine de l'analyse des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), les caractéristiques de ce groupe en matière de pauvreté sont considérablement modifiées. Sans la Chine, le groupe se compose principalement de pays de l'ex-Union soviétique, qui bénéficient d'un marché du travail plus développé et depuis longtemps d'un haut niveau d'éducation. En conséquence, les pauvres sont plus susceptibles d'occuper un emploi à temps plein et presque tous ont fait des études secondaires, voire supérieures. Le groupe compte également une plus forte proportion de femmes (70 %), tandis que les deux tiers de cette tranche de la population vivent en zone urbaine. Plus de 70 % d'entre eux font état de problèmes de santé qui les empêchent de mener des activités de la même manière que les autres personnes de leur groupe d'âge, ce qui sous-entend certaines formes de handicap, même s'ils sont plus jeunes. De plus, environ une personne sur cinq appartient à une minorité religieuse et, comparativement à d'autres groupes de revenu, ils sont plus souvent des immigrants.

Figure I
Différences dans le profil des pauvres selon les groupes de revenu
 (en pourcentage)



III. Défis nouveaux

22. Outre ces facteurs et caractéristiques ancrés dans un contexte de pauvreté, les populations risquent de demeurer pauvres plus longtemps en raison de plusieurs nouveaux risques, lesquels pourraient même annuler les acquis des vingt dernières années.

A. Montée des inégalités

23. Les inégalités menacent de faire échouer les efforts de réduction de la pauvreté. Elles paralysent la croissance économique en affaiblissant les taux de croissance et en raccourcissant la durée des périodes de croissance. Elles compromettent également l'efficacité des mesures de réduction de la pauvreté en excluant de larges pans de la population des progrès en matière de développement. Qui plus est, elles mettent à mal la cohésion sociale et la stabilité car elles fragilisent les liens sociaux et la confiance du public dans les institutions, ce qui peut accroître les tensions sociales et politiques et même conduire à la radicalisation et à la criminalité.

24. Dans de nombreux pays de la région, les inégalités, déjà fortes, augmentent⁸. La cible 10.1 de l'objectif de développement durable n° 10 est d'assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national. Dans 12 des 17 pays pour lesquels des données sont disponibles, le revenu moyen des 40 % les plus pauvres a en effet augmenté plus vite que la moyenne nationale pour la période 2010-2015. Même s'il s'agit d'une bonne nouvelle en termes relatifs, cela ne signifie pas automatiquement que l'écart de revenu entre les 40 % de la population les plus pauvres et la moyenne se réduira. En effet, en termes absolus, une augmentation de 10 % sur un revenu de deux dollars est bien inférieure à une augmentation de 5 % sur un revenu de dix dollars.

25. Les inégalités de revenus résultent en grande partie de l'inégalité des chances. En utilisant l'indice de dissemblance (ou « indice D »), qui mesure la répartition de l'accès à une certaine opportunité parmi les groupes de population, l'édition 2018 de l'étude thématique de la CESAP, intitulée *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development* (L'inégalité en Asie et dans le Pacifique à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030) a fait apparaître de grandes inégalités, particulièrement dans les niveaux d'instruction, dans la possession d'un compte bancaire et dans l'accès à des combustibles propres et à des services d'assainissement de base⁹.

26. Dans l'étude thématique, les auteurs ont également fait valoir que les politiques de protection sociale, notamment l'accès aux services de soins de santé, étaient essentielles pour réduire les inégalités et combler les écarts dans l'accès à la plupart des opportunités.

27. Dans une région où certains pays font face à un vieillissement de la population sans précédent, où d'autres sont confrontés à un chômage des jeunes élevé, et où les inégalités entre les sexes demeurent un obstacle majeur au développement durable pour tous les pays, une protection sociale forte et tenant compte du principe d'égalité des sexes peut également se révéler un outil puissant pour corriger les inégalités entre les groupes de population et les générations.

⁸ *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.13).

⁹ Ibid.

B. Les inégalités sur le marché du travail et l'avenir du travail

28. L'inégalité des chances est liée aux perspectives sur le marché du travail et elle est à la fois une cause et une conséquence des inégalités sur le marché du travail. Un emploi vulnérable va souvent de pair avec une rémunération insuffisante, une faible productivité et des conditions de travail qui portent atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs. Entre 2000 et 2015, la part de l'emploi vulnérable dans la région a augmenté plus rapidement que la croissance globale de l'emploi¹⁰.

29. Dans la plupart des pays, les femmes sont surreprésentées dans les emplois vulnérables¹¹. L'accès des migrants à un travail décent et à des possibilités de perfectionnement professionnel est également limité, car beaucoup d'entre eux sont cantonnés dans des emplois informels et peu valorisants¹². Quant aux personnes handicapées, leur taux d'emploi n'est que d'un cinquième de celui des personnes non handicapées¹³.

30. Grâce aux nouvelles technologies qui sont désormais capables d'effectuer des tâches répétitives, comme les opérations d'assemblage et certaines tâches administratives, l'automatisation est une menace supplémentaire pour la sécurité de l'emploi de millions de personnes de la région. Dans les pays de l'Asie et du Pacifique, la part des emplois moyennement spécialisés dans l'emploi global a déjà diminué. La plupart des pays qui ont enregistré un recul de l'emploi moyennement spécialisé ont vu la part des emplois hautement qualifiés augmenter, mais pas assez rapidement pour compenser cette érosion¹⁴. En outre, les populations les plus vulnérables de la région sont les moins susceptibles de suivre des études appropriées qui leur permettraient d'être compétitives dans la recherche d'emplois hautement qualifiés.

31. En l'absence d'allocations de chômage et de formation, éléments fondamentaux des socles de protection sociale, il est à craindre que de nombreux travailleurs deviennent encore plus pauvres.

C. Catastrophes causées par les phénomènes climatiques

32. Les risques climatiques se font plus grands dans le monde entier et la région Asie-Pacifique reste la région du monde la plus exposée aux catastrophes. Une personne vivant dans la région a presque deux fois plus de risques d'être touchée par une catastrophe qu'une personne vivant en Afrique, presque six fois plus qu'un habitant de l'Amérique latine et des Caraïbes et 30 fois plus qu'une personne vivant en Amérique du Nord ou en Europe. Selon les calculs de la CESAP, en tout, 120 catastrophes naturelles se sont produites en Asie et dans le Pacifique en 2014 ; elles ont touché environ 79 millions de personnes, fait plus de 5 000 morts et occasionné des pertes économiques de plus de 60 milliards de dollars¹⁵.

¹⁰ CESAP, *Inequality of Opportunity in Asia and the Pacific: Decent Work* (ST/ESCAP/2817).

¹¹ *Sustainable Social Development in Asia and the Pacific*.

¹² CESAP, *Asia-Pacific Migration Report 2015: Migrants' Contributions to Development* (ST/ESCAP/2738).

¹³ *Disability at a Glance 2015: Strengthening Employment Prospects for Persons with Disabilities in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.16.II.F.4).

¹⁴ *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development*.

¹⁵ CESAP, *Time for Equality: The Role of Social Protection in Reducing Inequalities in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2735).

33. L'urbanisation rapide et l'expansion démographique qui marqueront les prochaines décennies, conjuguées aux effets des changements climatiques, augmenteront l'exposition et la vulnérabilité de la région aux catastrophes. En général, les pauvres sont les moins à l'abri, car ils ont tendance à vivre dans des logements précaires, souvent situés dans des zones sujettes aux inondations, sans guère de mécanismes de protection. Le nombre croissant de catastrophes naturelles nécessite un surcroît d'investissements dans la protection sociale pour garantir une stabilité des revenus, même en cas de catastrophe et de situation de crise.

IV. Investir dans la protection sociale : une stratégie de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité

34. Il est impératif d'investir dans les ressources humaines pour se prémunir contre les aléas et aider les gens à faire face à l'incertitude. La protection sociale vise à renforcer la santé, les compétences et les capacités des personnes afin qu'elles puissent participer pleinement à la vie économique et sociale. En renforçant les capacités humaines, la protection sociale accroît la productivité et favorise l'innovation, deux facteurs qui stimulent la croissance économique¹⁶. Elle donne également aux pauvres les moyens de contribuer au processus de croissance et d'en tirer profit, créant ainsi des sociétés plus cohésives.

35. Lorsque la protection sociale est cohérente, bien conçue et correctement mise en œuvre, elle est efficace pour briser le cycle de la pauvreté chez les plus démunis, empêcher les plus vulnérables de sombrer dans la pauvreté et niveler les inégalités des résultats et des chances. La protection sociale est donc indispensable à un développement inclusif et durable et constitue un axe central de la promotion du développement national et une stratégie essentielle à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (tableau 1).

¹⁶ Sergio Beraldo, Daniel Montolio et Gilberto Turati, « Healthy, educated and wealthy: a primer on the impact of public and private welfare expenditures on economic growth », *Journal of Socio-Economics*, vol. 38, n° 6 (décembre 2009) ; et F. Ozlam Alper et Mehmet Demiral, « Public social expenditures and economic growth: evidence from selected OECD countries », *Research in World Economy*, vol. 7, n° 2 (décembre 2016).

Tableau 1
Comment la protection sociale contribue à la réalisation des objectifs de développement durable

<i>Objectif 1</i>	La protection sociale est une des principales interventions politiques de nature à réduire la pauvreté, les transferts monétaires augmentant directement le revenu des ménages et fournissant aux individus les ressources nécessaires pour développer leurs capacités et améliorer leurs conditions d'existence.	<i>Objectifs 8 et 9</i>	La protection sociale, qui est l'un des quatre piliers du travail décent, favorise l'emploi, les investissements dans le capital humain et une plus grande productivité du travail. En injectant des liquidités au profit des communautés, elle stabilise également la demande globale pendant les grandes crises économiques.
<i>Objectif 2</i>	Grâce à des transferts monétaires réguliers et fiables, la protection sociale permet aux gens d'acheter des produits alimentaires plus nutritifs qui augmentent leur apport calorique quotidien.		
<i>Objectif 3</i>	La protection sociale améliore l'accès à des soins de santé abordables. La cible 3.8, dans laquelle tous les pays sont appelés à faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, est un élément central des socles de protection sociale.	<i>Objectif 10</i>	La protection sociale, lorsqu'elle est associée à des politiques fiscales et à d'autres types de mesures sociales, redistribue les revenus et réduit donc les inégalités de revenus et l'inégalité d'accès aux opportunités.
<i>Objectif 4</i>	La protection sociale, notamment les transferts monétaires et les programmes de repas scolaires, permet aux familles de compenser les coûts liés à la scolarisation de leurs enfants.	<i>Objectifs 12 à 15</i>	Grâce aux compléments de revenu qu'elle fournit, la protection sociale renforce la résilience aux chocs environnementaux et favorise la conservation de l'environnement, en permettant aux gens d'éviter les emplois et les comportements préjudiciables à l'environnement et en favorisant une transition équitable vers une économie et une société plus écologiques.
<i>Objectif 5</i>	La protection sociale autonomise les femmes et permet à davantage d'entre elles de trouver un travail décent. Dans la cible 5.4, les pays sont spécifiquement invités à prendre en compte et à valoriser le travail domestique non rémunéré par la mise en place de services publics et de politiques de protection sociale.	<i>Objectif 16</i>	La protection sociale favorise l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives en renforçant la cohésion sociale et le contrat social entre l'État et les citoyens.
<i>Objectifs 6, 7 et 11</i>	La protection sociale permet aux ménages d'exercer leur droit à un niveau de vie suffisant, ce qui accroît l'accès des populations marginalisées à un logement sûr et convenable, à l'eau potable, à l'assainissement et à l'énergie.	<i>Objectif 17</i>	Les efforts conjugués des membres de la communauté internationale pour fournir un appui technique et financier à la mise en place de socles de protection sociale ont renforcé les partenariats mondiaux.

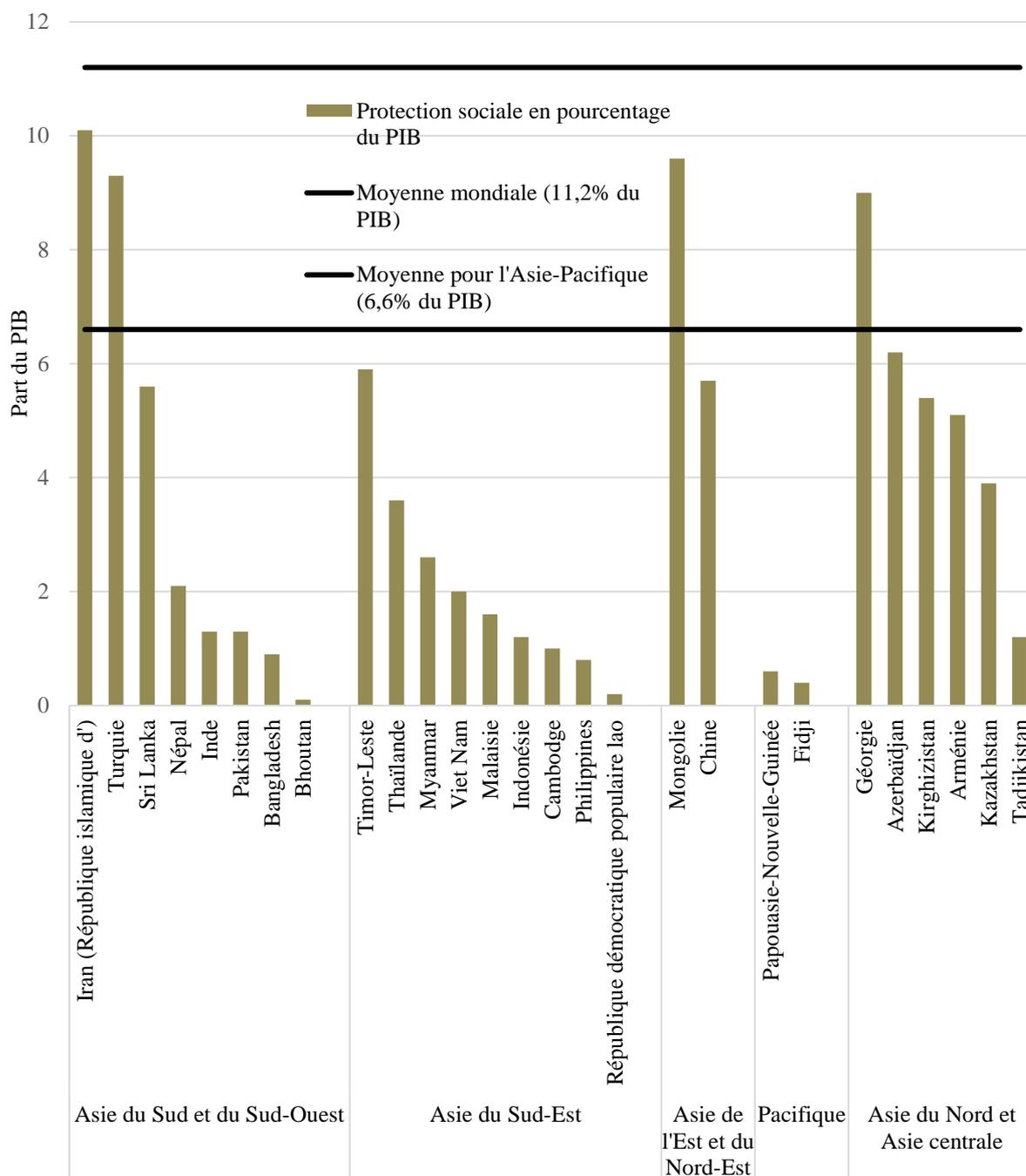
Sources : CESAP, *Why is Social Protection Key to the Sustainable Development Goals (SDGs)?* (à paraître) ; et OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève, 2017).

36. Ces dernières années, les programmes de protection sociale se sont développés dans la région, mais pas assez rapidement pour permettre aux pays de rattraper leur retard par rapport au reste du monde¹⁷. Avec des dépenses publiques régionales de protection sociale représentant en moyenne 6,6 % de leur produit intérieur brut (PIB), la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique se situent bien en dessous de la moyenne mondiale de 11,2 % (figure II). Les dépenses de la région représentent moins d'un tiers de celles des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'établissent à 21 % du PIB.

37. Ces écarts importants privent environ 60 % des femmes, des hommes et des enfants de la région d'une protection sociale convenable. Actuellement, seuls 21 sur 49 pays offrent des prestations sociales aux enfants et aux familles, ce qui contribue aux niveaux élevés de retard de croissance, de malnutrition et de mortalité infantile. Par ailleurs, seules trois mères ayant un nouveau-né sur dix perçoivent une allocation maternité, tandis que moins de quatre personnes sur dix dans la région ont accès à une quelconque forme de couverture santé. Un peu plus de la moitié des personnes âgées de la région reçoivent une pension de vieillesse et moins d'un tiers de la population active verse des contributions à un régime de pension. Moins de la moitié de toutes les personnes handicapées de la région sont couvertes par des prestations ou allocations d'invalidité.

¹⁷ CESAP, Social Protection Guides: Financing Inclusive Social Protection (à paraître).

Figure II
Investissement dans la protection sociale en pourcentage du produit intérieur brut (dernières données disponibles)



Source : OIT, données du Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019. Disponible à l'adresse suivante : www.social-protection.org/gimi/AggregateIndicator.action (page consultée le 24 août 2018).

Abréviation : PIB : produit intérieur brut.

Notes : dépenses publiques de protection sociale, sauf santé, dernières données disponibles (en pourcentage du PIB). Il s'agit de : 1) des dépenses publiques de protection sociale pour les personnes âgées (en pourcentage du PIB, sauf santé) ; 2) des dépenses publiques de protection sociale pour la population active (en pourcentage du PIB, sauf santé), y compris les prestations sociales aux actifs, les allocations de chômage, les programmes pour l'emploi, et les prestations de maladie, de maternité, d'accident du travail, de handicap et les aides sociales en général ; et 3) des dépenses publiques de protection sociale pour les enfants (en pourcentage du PIB, sauf santé).

A. Perspectives en cas de hausse de l'investissement dans la protection sociale

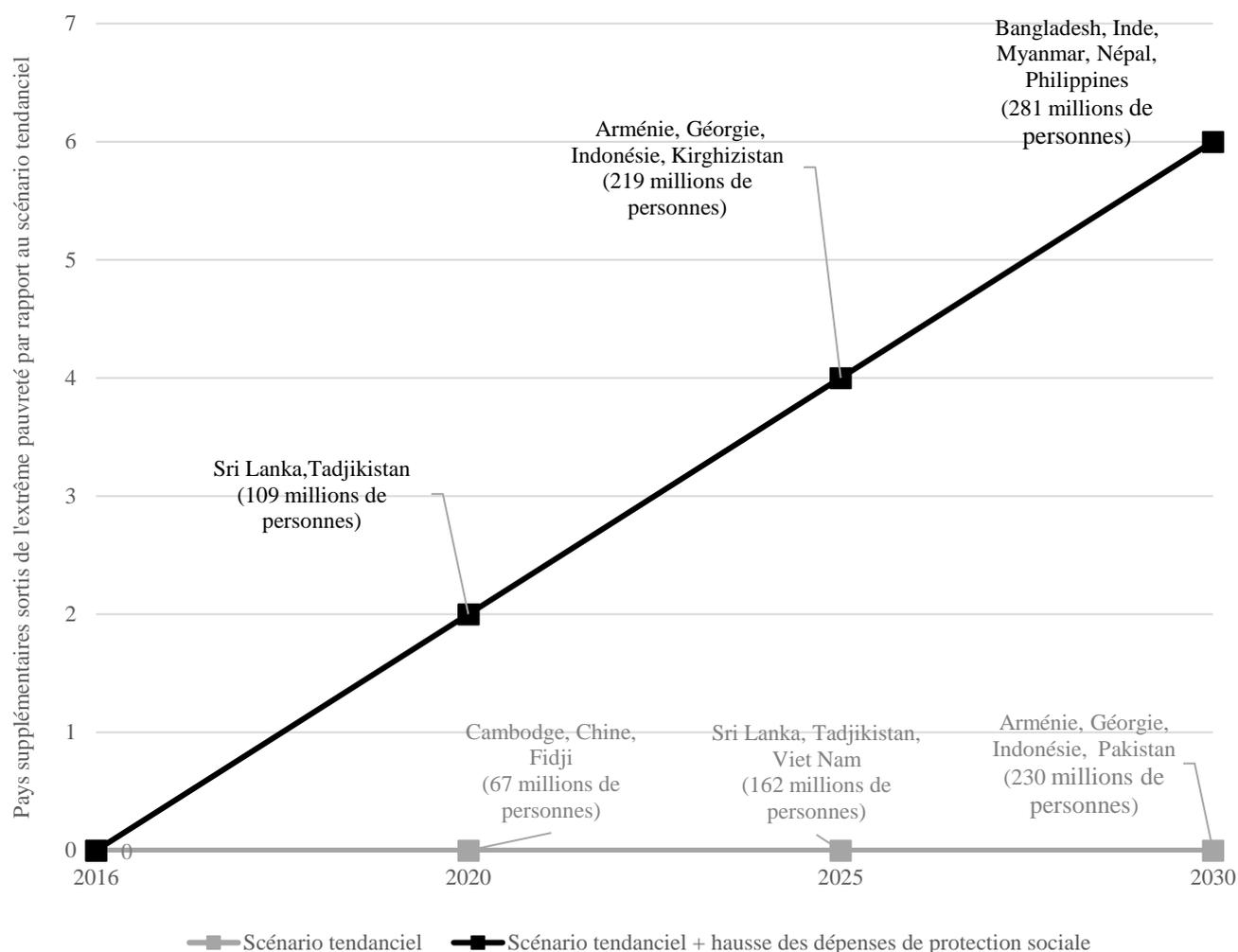
38. Le maintien des dépenses à un niveau faible, étant donné les tendances démographiques actuelles, aura des répercussions sur la prospérité. Les calculs effectués par la CESAP à l'aide d'une modélisation économique montrent qu'il ne suffira pas simplement de compter sur la croissance économique, avec le niveau de dépense actuel (scénario tendanciel), pour permettre à la moitié des pays étudiés dans la région Asie-Pacifique d'éliminer la pauvreté d'ici à 2030¹⁸. Le Bangladesh, l'Inde, le Népal et les Philippines font partie des pays qui ne parviendraient pas à réaliser cet objectif.

39. En revanche, une augmentation des investissements publics dans la protection sociale pour les enfants, les adultes actifs et les personnes âgées – pour atteindre la moyenne mondiale de 11,2 % du PIB – permettrait de changer la donne en matière de réduction de la pauvreté. D'ici à 2020, cinq pays auraient éliminé la pauvreté, et cinq pays supplémentaires d'ici à 2025, pour aboutir à un total de 16 pays sur 19 d'ici à 2030, y compris le Bangladesh, l'Inde, le Népal et les Philippines (figure III).

40. Dans l'ensemble, 51 millions de femmes, d'hommes et d'enfants supplémentaires sortiraient de la pauvreté d'ici à 2030 si les pays atteignaient le niveau moyen des dépenses de protection sociale à l'échelle mondiale. Le rythme de réduction de la pauvreté s'accélérait presque instantanément. D'ici à 2020, 109 millions de personnes sortiraient de l'extrême pauvreté. D'ici à 2025, ce chiffre doublerait presque pour atteindre 219 millions, et s'élèverait à 281 millions en 2030, soit 51 millions de personnes de plus qu'en l'absence d'investissement supplémentaire.

¹⁸ Données obtenues à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable. Résultats et analyse complète disponibles dans le document *Social Outlook for Asia and the Pacific* (à paraître).

Figure III
Pays et personnes supplémentaires que des investissements publics dans la protection sociale permettraient de sortir de l'extrême pauvreté



Note : l'augmentation de la protection sociale (hausse des dépenses de protection sociale) a été définie de manière à atteindre le niveau mondial moyen des dépenses de protection sociale (11,2 % du PIB) d'ici à 2030, à partir des données du Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 de l'OIT. Disponible à l'adresse suivante : www.social-protection.org/gimi/AggregateIndicator.action (consulté le 24 août 2018).

41. Les pays de la région sont certes susceptibles de parvenir à éliminer l'extrême pauvreté, dont le seuil se situe à 1,90 dollar par jour ; mais de nombreuses personnes continueraient à vivre sous le seuil de pauvreté modérée, établi à 3,20 dollars par jour¹⁹. Il est bien plus difficile pour tous les pays en développement de la région de lutter contre la pauvreté modérée.

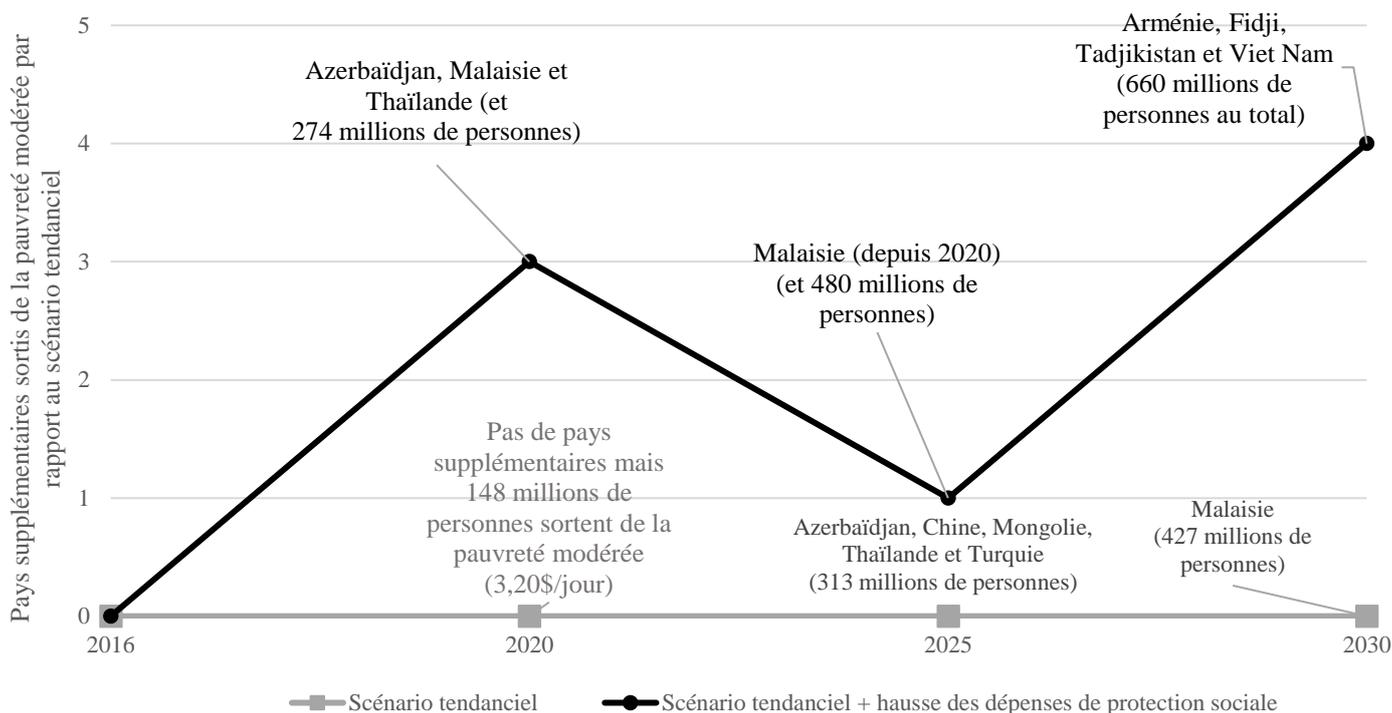
42. En l'absence d'investissements supplémentaires et en comptant uniquement sur la croissance, seuls 7 pays sur 25 élimineraient la pauvreté modérée (figure IV). Parmi eux, seule la Chine partirait d'un taux de pauvreté relativement élevé (8,7 %) ; les autres pays afficheraient un taux initial de pauvreté modérée inférieur à 2,5 % de leur population. Quant aux 18 autres pays, ils devraient réaliser des investissements supplémentaires considérables pour y parvenir.

¹⁹ Outre le seuil international de pauvreté établi à 1,90 dollar par jour, la Banque mondiale définit également un seuil international de pauvreté pour la tranche inférieure des revenus intermédiaires, à 3,20 dollars par jour, et un seuil international de pauvreté pour la tranche supérieure des revenus intermédiaires, à 5,50 dollars par jour.

43. Compléter le scénario tendanciel, qui s'appuie sur la croissance, par une augmentation des dépenses publiques de protection sociale aurait des retombées considérables sur le plan de la réduction de la pauvreté modérée, à la fois à court terme (dans les cinq premières années) et à long terme (d'ici à 2030). D'ici à 2020, trois pays supplémentaires élimineraient la pauvreté modérée : l'Azerbaïdjan, la Malaisie et la Thaïlande. D'ici à 2030, l'Arménie, les Fidji, le Tadjikistan et le Viet Nam parviendraient également à faire passer l'ensemble de leur population au-dessus du seuil de pauvreté modérée.

44. Dans l'ensemble, les conditions de vie d'au moins 233 millions de personnes supplémentaires s'amélioreraient d'ici à 2030, car elles vivraient au-dessus du seuil de pauvreté modérée (3,20 dollars par jour). Étant donné le grand nombre de personnes qui vivent sous ce seuil à l'heure actuelle, les progrès enregistrés seraient plus impressionnants que pour le seuil de pauvreté extrême (1,90 dollar par jour). Ces progrès concerneraient en outre tous les pays, qu'ils parviennent à éliminer totalement la pauvreté modérée ou non. D'ici à 2020, un total de 274 millions de personnes sortiraient de la pauvreté modérée en Asie et dans le Pacifique. D'ici à 2025, ce chiffre atteindrait 480 millions et, d'ici à 2030, 660 millions. Dans le scénario tendanciel, 427 millions de personnes (soit 233 millions de moins) sortiraient de la pauvreté modérée d'ici à 2030 (figure IV).

Figure IV
Pays et personnes supplémentaires que des investissements publics dans la protection sociale permettraient de sortir de la pauvreté modérée



Note : l'augmentation de la protection sociale (hausse des dépenses de protection sociale) a été définie de manière à atteindre le niveau mondial moyen des dépenses de protection sociale (11,2 % du PIB) d'ici à 2030, à partir des données du Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 de l'OIT (voir figure III).

45. Ces résultats sont remarquables à eux seuls mais pourraient même aller plus loin grâce à un accroissement des dépenses dans la santé et l'éducation. Une augmentation des dépenses publiques pour atteindre le niveau mondial

moyen en matière de protection sociale (11,2 % du PIB) mais également dans le domaine de l'éducation (4,7 % du PIB) et de la santé (4,2 %) permettrait de sortir 52 millions de personnes supplémentaires de l'extrême pauvreté (au-dessus du seuil de 1,90 dollar par jour) et 417 millions de personnes supplémentaires de la pauvreté modérée (au-dessus du seuil de 3,20 dollars par jour) par rapport au scénario tendanciel. La plupart de ces avancées, toutefois, seraient réalisées grâce à l'investissement dans la protection sociale, car c'est dans ce domaine que les pays accusent le plus grand retard par rapport à la moyenne mondiale.

46. Pour s'aligner sur la moyenne mondiale dans le domaine de la protection sociale, les dépenses en la matière devraient plus que tripler dans la région. 2,8 billions de dollars supplémentaires devraient être investis au cours des 15 prochaines années, soit environ 187 milliards de dollars par an. La majeure partie de ces nouvelles dépenses devraient intervenir en Chine, laquelle devrait investir 2,8 fois plus qu'actuellement (soit 95 milliards de dollars supplémentaires par an) et en Inde, laquelle devrait multiplier ses investissements par 14 (soit 43 milliards de dollars supplémentaires par an).

47. Une hausse des dépenses publiques ne garantit cependant pas de meilleurs résultats. Les modalités institutionnelles et de gouvernance, ainsi que la conception et la mise en œuvre des politiques, déterminent également la mesure dans laquelle ces investissements peuvent contribuer à une réduction efficace de la pauvreté²⁰. Plusieurs éléments importants doivent être pris en compte dans la conception des systèmes de protection sociale, à commencer par l'établissement d'un socle de protection sociale, comme stipulé dans la cible 1.3 de l'objectif de développement durable n° 1.

B. Garanties élémentaires du socle de protection sociale

48. L'établissement d'un système de protection sociale efficace commence par l'instauration d'un socle de protection sociale, qui est un ensemble de garanties élémentaires de sécurité sociale définies à l'échelle nationale permettant d'assurer à tous, au minimum, l'accès aux soins de santé essentiels et à une sécurité minimale de revenu tout au long de la vie (tableau 2)²¹.

²⁰ George T. Abed et Sanjeev Gupta, éd., *Governance, Corruption, and Economic Performance* (Washington, D.C., Fonds monétaire international, 2002), p. 564 ; Deon Filmer, Jeffrey S. Hammer et Lant H. Pritchett, « Weak links in the chain: a diagnosis of health policy in poor countries », *World Bank Research Observer*, vol. 15, n° 2 (août 2000) ; et Sanjeev Gupta, Marjin Verhoeven et Erwin R. Tiongson, « The effectiveness of government spending on education and health care in developing and transition economies », *European Journal of Political Economy*, vol. 18, n° 4 (novembre 2002).

²¹ OIT, *Socle de protection sociale*. Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/secsoc/areas-of-work/policy-development-and-applied-research/social-protection-floor/lang--en/index.htm (page consultée le 24 août 2018).

Tableau 2
Garanties élémentaires du socle de protection sociale

<i>Socle de protection sociale</i>			
Accès de tous aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité, qui réponde aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité	Sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, y compris l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous autres biens et services nécessaires	Sécurité de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité	Sécurité de revenu pour les personnes âgées

Source : Recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012.

49. L'établissement d'un socle global de protection sociale nécessite un temps et un niveau d'engagement considérables. Les pays qui sont parvenus à renforcer leurs socles de protection sociale ont souvent commencé par garantir l'accès de tous à une allocation de vieillesse et ont ensuite progressivement mis en place d'autres programmes, tels que des prestations familiales, de handicap et de chômage. De nombreux pays à revenu élevé se sont engagés sur cette voie, ainsi que certains pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la région, tels que la Géorgie, le Kirghizistan, la Mongolie, le Népal et l'Ouzbékistan²². L'accès à une couverture sanitaire universelle est également important pour réduire l'incidence des dépenses de santé catastrophiques et pour accroître le recours aux services de santé, ce qui permet de s'assurer que la population soit moins pauvre, en meilleure santé et plus productive.

50. Si la fixation du niveau des prestations est la prérogative des gouvernements nationaux, les conventions internationales qui orientent le débat sur la protection sociale et l'esprit du Programme 2030 établissent le principe fondamental selon lequel le montant aussi bien que la durée des prestations doivent être suffisants pour que chacun puisse avoir effectivement accès et exercer ses droits aux soins de santé essentiels et à une sécurité minimale de revenu²³.

C. Options pour la conception des politiques de protection sociale

51. Pour mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs, il est fondamental de déterminer si les prestations visées doivent bénéficier aux personnes vivant dans la pauvreté ou à toutes les personnes d'un groupe d'âge donné, suivant une approche universelle. Dans le but bien intentionné d'affecter les ressources limitées aux plus démunis, la majorité des gouvernements de la région destinent les prestations aux personnes appartenant à des groupes de revenu spécifiques, généralement en fonction de leurs ressources.

52. Toutefois, les programmes envisagés peuvent être moins efficaces que les programmes universels pour sortir définitivement les gens de la pauvreté,

²² CESAP, *Why We Need Social Protection* (ST/ESCAP/2819).

²³ Comité des droits économiques, sociaux et culturels, observation générale n° 19, par. 22 ; et Recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012, par. 4.

ce qui est le signe d'une contradiction au cœur même de l'approche de ciblage retenue. Cette contradiction est surtout due au fait que la méthode la plus couramment utilisée pour identifier les pauvres, à savoir l'évaluation indirecte des ressources, ne donne pas souvent satisfaction. En outre, les revenus des personnes évoluent avec le temps, d'où le risque de voir fluctuer considérablement l'admissibilité d'une personne à un régime donné, même sur de courtes périodes, une source possible d'erreurs d'inclusion ou d'exclusion.

53. Divers exemples de régimes de protection sociale appliqués dans le monde nous apprennent comment le ciblage de la pauvreté entraîne souvent des erreurs d'exclusion plus importantes²⁴. L'analyse montre également que plus un régime est étroitement ciblé, plus les erreurs d'exclusion augmentent. Ainsi, si un régime est conçu pour atteindre les 10 % les plus pauvres de la population, les risques d'exclure des bénéficiaires visés sont généralement plus élevés qu'avec un régime destiné à bénéficier aux 30 % les plus démunis.

54. En outre, les régimes ciblés tendent à offrir des niveaux de prestation inférieurs à ceux des régimes universels²⁵. Au-delà des contraintes budgétaires, cette tendance concerne également l'économie politique de la protection sociale, où les segments les plus aisés de la population, qui ne bénéficient pas des programmes de lutte contre la pauvreté, fixent ou influencent le niveau des prestations. Selon Amartya Sen, les prestations destinées exclusivement aux pauvres finissent souvent par être de piètres prestations²⁶.

55. Une approche universelle de la protection sociale, en revanche, réduit les risques d'exclusion de pauvres et de groupes vulnérables les plus exposés au danger de tomber dans la pauvreté. Les programmes universels présentent aussi d'autres avantages : une administration plus simple, moins de possibilités de manipulation dans la mise en œuvre des régimes et le large soutien politique dont ils bénéficient généralement, ce qui contribue par ailleurs à la cohésion sociale.

56. Dans certains régimes, généralement ceux qui concernent les pensions et les allocations de chômage, il y a obligation de verser des cotisations pour couvrir les prestations futures, alors que d'autres ne sont pas subordonnés à ces versements. Dans le contexte de l'Asie et du Pacifique, où jusqu'à 60 % de la population active travaille dans le secteur informel, pour atteindre les personnes les plus à la traîne, il faut que les régimes contributifs soient complétés par des régimes inclusifs et non subordonnés au versement de cotisations²⁷. Pour qu'un système de protection sociale soit durable, il devrait combiner des régimes contributifs et des régimes financés par l'impôt (sans versement de cotisations) afin de garantir à chacun une protection sociale adéquate.

57. Un autre problème de conception est l'imposition d'obligations au bénéficiaire, c'est-à-dire lorsque l'accès aux prestations est subordonné au respect des changements de comportement imposés par les pouvoirs publics. Ces conditions sont souvent liées à la fréquentation scolaire ou aux bilans de

²⁴ CESAP, *Social Outlook 2019: Ending Poverty in Asia-Pacific by 2030* (à paraître).

²⁵ Stephen Kidd et Verena Damerau, « The political economy of social protection for informal economy workers in Asia », dans *Social Protection for Informal Workers in Asia*, Sri Wening Hendayani, éd. (Manille, Banque asiatique de développement, 2016).

²⁶ Voir Amartya Sen, « The political economy of targeting », dans *Public Spending and the Poor: Theory and Evidence*, Dominique van de Walle et Kimberly Nead, (Washington, D.C., Banque mondiale, 1995).

²⁷ Stephen Kidd et Verena Damerau, « The political economy of social protection for informal economy workers in Asia ».

santé, et le non-respect de ces conditions peut donner lieu à une sanction, telle que la perte du droit aux prestations.

58. La pertinence des conditions est contestée et il ne semble guère établi qu'elles ont un effet sur le comportement des bénéficiaires. En fait, le changement de comportement est souvent la simple conséquence de l'offre d'un niveau de sécurité de revenu minimum aux familles, ce qui leur permet d'améliorer le bien-être de leurs membres.

59. Si l'imposition de conditions part d'une bonne intention, ceux qui ne les respectent pas sont souvent les plus vulnérables et ceux qui ont le plus besoin des prestations offertes. L'application de conditions en matière de protection sociale est également problématique du point de vue des droits de l'homme et a souvent des répercussions négatives d'ordre sexospécifique, ce qui est source de difficultés pour les mères et perpétue les stéréotypes sexistes traditionnels. Les régimes assortis de conditions sont également plus complexes à concevoir, à mettre en œuvre et à contrôler. D'autres stratégies, comme celles qui visent à faire prendre conscience d'un problème ou à faciliter l'accès aux services de garde d'enfants, sont des moyens plus efficaces d'encourager le changement de comportement.

D. Gestion efficace des données pour la protection sociale

60. Pour l'élaboration de systèmes de protection sociale efficaces, il importe de disposer en temps utile de données précises et pertinentes qui permettront de faciliter la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques à tous les niveaux de gouvernement. Un système intégré d'information sur la protection sociale peut constituer un outil important à cette fin s'il est en adéquation avec les besoins et les priorités du secteur de la protection sociale²⁸.

61. Les systèmes d'information intégrés renforcent l'approche sectorielle de la protection sociale en facilitant la coordination entre les régimes. Lorsque les systèmes d'information sont reliés au niveau intersectoriel, la cohérence entre les politiques est plus solide, avec davantage de complémentarités entre les programmes relatifs à la protection sociale, à la sécurité alimentaire, à l'éducation, à la santé et au travail²⁹. Les systèmes intégrés facilitent également le contrôle des régimes multiples, préviennent la fraude et le double emploi, en particulier lorsqu'ils sont reliés à d'autres systèmes d'information officiels, et réduisent le fardeau des demandeurs ainsi que des fonctionnaires responsables de la prestation des services, et cela tout en réduisant les coûts.

²⁸ Un système intégré d'information sur la protection sociale relie les registres sociaux et les registres intégrés des bénéficiaires au moyen d'applications logicielles. Un registre social intégré sert pour l'enregistrement des personnes et leur éventuelle inclusion dans les programmes de protection sociale, tandis qu'un registre intégré des bénéficiaires, également connu sous le nom de registre unique, réunit les informations sur les bénéficiaires provenant des systèmes d'information de gestion des différents régimes de protection sociale, contributifs et non contributifs. Les systèmes intégrés de protection sociale peuvent également être reliés à des bases de données officielles externes telles que la base de données de l'état civil, le registre fiscal, la base de données sur les personnes handicapées et les systèmes d'information de gestion d'autres secteurs, parmi lesquels l'éducation, la santé et le travail.

²⁹ Valentina Barca, *Integrating Data and Information Management for Social Protection: Social Registries and Integrated Beneficiary Registries* (Canberra, Ministère australien des affaires étrangères et du commerce extérieur, 2017).

E. Législation, stratégies et budgets pour la protection sociale

62. Enfin, il est primordial de disposer d'un solide fondement institutionnel pour assurer que le droit à la protection sociale soit garanti et réalisé. Trois instruments sont déterminants pour susciter l'engagement institutionnel en faveur de la mise en place de systèmes de protection sociale efficaces et de l'établissement d'un socle de protection sociale : des cadres juridiques complets, des approches sectorielles et des budgets nationaux.

63. Un cadre législatif général couvrant les quatre garanties de protection sociale minimale place les régimes de protection sociale dans la perspective des droits de l'homme. Les cadres législatifs peuvent contribuer à la viabilité des systèmes de protection sociale, améliorer les capacités institutionnelles, favoriser la responsabilisation et faciliter la mobilisation des ressources pour les programmes de protection sociale³⁰. En 2018, seuls 15 pays de la région disposaient d'un cadre législatif général pour la protection sociale.

64. Un cadre de protection sociale sectoriel national peut servir de feuille de route principale pour élaborer les régimes suivant le socle de protection sociale et pour faciliter la cohérence des politiques. Une démarche participative pour l'élaboration d'une approche sectorielle peut inciter les principales parties concernées à s'entendre sur les priorités et à réduire ainsi la dispersion des régimes de protection sociale due à l'absence de vision commune, de coordination et de coopération.

65. S'agissant du financement, il est impératif que les budgets de protection sociale soient financés par des fonds nationaux afin d'en assurer la maîtrise nationale et la viabilité à long terme. Si la majorité des pays de la région ont augmenté leurs dépenses de protection sociale, il appert au vu des lacunes actuelles dans ce domaine que les possibilités de renforcer la protection sociale sont considérables dans la région.

F. Arguments en faveur d'une coopération régionale en matière de protection sociale

66. Le présent document a montré que la région Asie-Pacifique a encore beaucoup de chemin à parcourir et beaucoup à gagner en stimulant l'investissement en faveur de la protection sociale. Le moment est venu pour les gouvernements d'investir davantage dans la protection sociale afin de récolter les fruits d'une capacité humaine accrue dans les années à venir. La protection sociale doit permettre non seulement de protéger les populations contre la pauvreté extrême, mais aussi de consolider les atouts de la région et de renforcer la résilience individuelle et collective des pays face aux risques et menaces qui se font jour. Le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale pourrait contribuer à accélérer l'action visant à relever ces défis.

67. La coordination entre les gouvernements devrait permettre à la région Asie-Pacifique de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 de l'objectif de développement durable n° 1. La région accuse un retard dans la mise en place de systèmes de protection sociale élaborés et inclusifs et il y a un manque de données comparables entre les pays. L'élaboration d'un cadre régional de protection sociale pourrait contribuer à établir une base de référence utile pour assurer la comparabilité du suivi, tout en réaffirmant

³⁰ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019*.

l'engagement à atteindre les plus défavorisés et à honorer les obligations pertinentes énoncées dans le Programme 2030.

68. Dans le contexte actuel marqué par nombre de vulnérabilités, la protection sociale peut jouer un rôle important dans le cadre d'un nouveau modèle économique et social inclusif. Tout en étant à des niveaux de développement différents, les pays de la région sont confrontés à de nouveaux problèmes communs. Le profil des pauvres peut varier, mais les mêmes histoires se répètent dans toute la région : emplois vulnérables, manque d'accès aux soins de santé et soins inadéquats pour les enfants et les personnes âgées, tout cela aggravé par des catastrophes climatiques et un avenir encore plus incertain sur le plan du travail, ainsi que par les perspectives de ralentissement économique.

69. Le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale contribuerait à protéger la population de la région contre nombre de ces risques et ouvrirait la voie à un avenir plus durable et plus solidaire. Un cadre régional de protection sociale pourrait s'articuler autour de l'objectif de mettre en place des systèmes généraux de protection sociale d'ici à 2030, conformément à la cible 1.3.

70. Chef de file mondial à maints égards, la région Asie-Pacifique pourrait l'être une fois de plus en s'engageant à mettre sur pied des systèmes de protection sociale inclusifs qui soient adaptables aux défis de l'avenir.

V. Questions soumises à l'examen du Comité

71. Le Comité du développement social est invité à examiner le présent document et à fournir au secrétariat des orientations sur les travaux futurs qu'il mènera au sujet de la pauvreté et de la protection sociale. Le secrétariat apprécierait de connaître en particulier :

a) Ses vues sur le renforcement des engagements régionaux en faveur de la protection sociale, en envisageant l'élaboration d'un cadre régional pour la protection sociale ;

b) Ses propositions concernant les besoins futurs en matière de recherche, d'appui aux politiques et de renforcement des capacités dans le domaine de la protection sociale.
